



SAEO - Concours interne & 3^{ème} concours : épreuve d'admission n°3

« Épreuve dans la langue choisie au moment de l'inscription consistant en l'écoute d'un ou plusieurs documents qui donnera lieu à un commentaire analytique présenté par le candidat suivi de questions du jury portant notamment sur ces documents et d'autres thèmes d'actualité en lien avec la section choisie »

D'une durée de 30 minutes après une préparation de 30 minutes et assortie d'un coefficient 3, cette épreuve d'admission a pour objet de vérifier la compréhension et l'expression en langue choisie à l'inscription dans un cadre professionnel. Pour cette épreuve, les candidats mobiliseront leur connaissance de l'actualité de la section géographique pour étayer leur argumentaire à l'appui du commentaire du ou des documents proposés dont la durée sera comprise entre cinq et sept minutes avec autant d'écoutes que le souhaite le candidat.

Si la profondeur de la réflexion autour du sujet proposé est prise en compte, c'est la compréhension orale, la capacité d'interaction et la production orale qui sont au cœur de cette épreuve en langue choisie à l'inscription. Pour autant, il ne s'agit pas de démontrer un niveau linguistique académique pur mais plutôt la capacité par le candidat d'utiliser la langue de composition comme outil de travail pour échanger, recueillir des informations et transmettre des messages ou des positions dans le cadre d'une discussion.

Pour ce faire, les candidats devront, en 10 minutes, rendre compte de ce qu'ils ont compris du document avant de le commenter en apportant un éclairage personnel. S'ensuivra un échange fondé sur des questions qui pourront porter sur des éléments de précision sur le document ou sur le commentaire présenté par les candidats puis des questions plus larges sur d'autres thèmes d'actualité.

Cette épreuve ne comporte pas de programme.